



Intitulé du poste - numéro

P01320 – technicien ressource en eau

Date

Nom et prénom de l'agent :

Grade :

Filière :

Description du poste

- Filière : Technique
- Catégorie : B
- Cadre d'emploi : Technicien territorial
- Grade : Technicien, Technicien principal 2^{ème} classe, Technicien principal 1^{ère} classe

- Adresse du poste

Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE) – Zone de l'étoile - Moulins

- Structure de rattachement du poste

Direction du Développement Durable (DDD)

Hierarchie

- Poste du supérieur hiérarchique

Responsable technique ressource en eau

- Postes encadrés

Missions

- Assister techniquement les collectivités et maitres d'ouvrage du département (Article R3232-1 et suivants CGCT) dans leurs projets eau potable (ressources, eaux brutes, eaux traitées)
- Apporter une expertise sur le fonctionnement des ouvrages et des stations eau potable et donner des conseils sur l'exploitation et sur la gestion du service
- Sensibiliser et animer les acteurs autour des thématiques prioritaires et émergentes (gestion patrimoniale, procédés de traitement, pollutions par micropolluants ...)

Activités principales

- Réaliser des prélèvements eau potable et eau souterraine dans le cadre d'une démarche accréditée COFRAC
- Faire devis et répondre aux consultations pour prestations techniques.
- Planifier ses interventions et celles de ses collaborateurs. Réaliser la maintenance du matériel utilisé (nettoyage, étalonnage, vérification)
- Apporter une expertise sur la qualité des ressources (caractéristiques des eaux brutes) et des conseils pour optimiser les performances des ouvrages et des stations eau potable et Rédiger les rapports d'essai et de synthèse.
- Apporter conseil et expertise pour définir les projets d'étude et de travaux. Apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage: Rédiger les cahiers des charges et les analyses d'offre. Collecter, vérifier et exploiter les données de l'exploitant. Réaliser les vérifications des dispositifs d'auto surveillance.

Activités spécifiques

Participer à l'amélioration du système qualité COFRAC.

Compétences

• Savoir

Avoir de bonnes connaissances sur les systèmes de traitement de l'eau et la métrologie

Avoir de bonnes connaissances sur le fonctionnement des services d'eau potable

Avoir des connaissances générales sur l'hydraulique et l'hydrogéologie

Connaitre la législation sur l'eau

Connaitre le fonctionnement des collectivités

Connaitre les règles des marchés publics

• Savoir faire

Maitriser les outils informatiques (Pack Office)

Maitriser les procédures techniques liées aux prélèvements d'eaux potable et d'eaux souterraines

Maitriser le matériel technique lié au domaine d'activités

Savoir accompagner et suivre les projets (AMO)

Intervenir en réunion

- Savoir être

Autonomie, bon esprit pratique, sens de l'observation et esprit de synthèse
Rigueur, disponibilité et esprit d'équipe
Qualités relationnelles

Conditions de travail

- Habilitations

- Permis

Permis B

- Contraintes liées au poste

Gestion du temps : occasionnellement en fin de journée.

Déplacement : fréquemment.

Travail sur écran : quotidiennement.

Relations professionnelles

- Champs relationnel interne

Ensemble des agents du service

- Champs relationnel externe

Collectivités

DDT

Agence de l'eau

Industriels et entreprises

Fournisseurs

Modalités de recrutement

- Conditions d'accès
Débutant accepté avec formation type BTS gestion de l'eau
- Niveau d'étude
Bac + 2

Autonomies et responsabilités

- Intérêts particuliers pour le poste
Sens affirmé du service public, de l'écoute des attentes des partenaires
Intérêt pour la protection des milieux aquatiques et de l'environnement

Personnes à contacter	Date prévisionnelle de recrutement
Madame SALOMON – Responsable du BDQE – Tél :04-70-35-72-71 Madame PLISSON – Responsable ressource en eau du BDQE – Tél :04-70-35-72-81	Dès que possible

La fiche de poste doit servir à donner une « photographie » du poste et des missions rattachées à celui-ci à un instant T. Ainsi, la fiche de poste est susceptible d'évoluer, en fonction des besoins de la hiérarchie et de nécessités de service. Elle peut de ce fait être modifiée unilatéralement par l'employeur ou être actualisée périodiquement, notamment lors des entretiens professionnels.